

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 20 novembre 2015

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 16 novembre 2015
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 16 novembre 2015
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 19		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Iris PONS, Marie-Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE, Jean-Pierre MAISONNIAC, Gérard NONY.

Procuration de :

- Madame Raphaële COURTIAL à Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC
- Madame Anne-Marie DELARBRE à Madame Danielle SAGNES
- Monsieur Franck de PIERREFEU à Marie-Josèphe REYNAUD

Secrétaire de séance : Madame Elsa BRUNEL

Le vendredi vingt novembre deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Elsa BRUNEL.

2. Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Contrat d'assistance et maîtrise d'œuvre avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

3. Approbation du compte rendu des réunions du conseil municipal du 09 octobre 2015 et du 23 octobre 2015

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu des réunions du conseil municipal du 09 octobre 2015 et du 23 octobre.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes rendus des réunions du conseil municipal du 09 octobre 2015 et du 23 octobre 2015.

Le conseil municipal en prend acte.

4. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit des décisions :

- De ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles :
 - AZ 263 : 9 rue Simon Vialet
 - AH 387-478-479 : la Garode et AZ 648 : le Village
 - AZ 698 (la moitié)-699 : 2 rue de l'Hôpital, AZ 564 : le Village et AR 692 : Sous Marsou
 - AZ 552 : 3 rue des Ecoles
 - AZ 573 : 18 avenue Vincent d'Indy
- De réviser le loyer du garage de la Poste comme suit
 - Loyer actuel : 7.402,63 € / an ;
 - L'indice du coût de construction est celui du 1er trimestre 2015 : 1 632
 - Nouveau loyer : $7.402,63 \times 1632/1648 = 7.330,76$ € / an

Le conseil municipal en prend acte.

5. Adhésion des Communes de Chandolas et Saint Genest de Beauzon, du Syndicat des eaux Aizac-Labastide de Juvinas et du SIVU du transit de l'eau potable de Lamastre au Syndicat Départemental de l'Ardèche (SDEA)

Madame le Maire communique à l'assemblée une délibération du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche ayant pour objet :

- Les demandes d'adhésion des communes de Chandolas et de Saint Genest de Beauzon, du Syndicat des eaux Aizac-Labastide de Juvinas et du SIVU de transit de l'eau potable de Lamastre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- Les demandes d'adhésion des communes de Chandolas et de Saint Genest de Beauzon, du Syndicat des eaux Aizac-Labastide de Juvinas et du SIVU de transit de l'eau potable de Lamastre au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche.

6. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015

Madame le Maire informe l'assemblée que le Préfet nous a transmis par courrier en date du 19 octobre dernier, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015. Les communes concernées ont deux mois pour délibérer sur l'avis de celui-ci.

Monsieur Jean-Pierre Maisonnias indique que pour des raisons économiques, de bassin de vie et de communication, il est préférable de se tourner vers Crussol. L'argument de la ruralité n'est pas pertinent car celle-ci n'est pas vécue de la même façon selon l'environnement. Il déplore le choix d'aller vers Privas. Pour des raisons sur le court terme, ce choix est compréhensible mais pas sur le long terme.

Quel est l'intérêt fondamental à long terme de la Communauté de Communes Du Pays de Vernoux ? de se diriger vers Valence.

Mme le Maire précise que le Pays de Vernoux n'est pas forcément plus proche de Valence. Il existe déjà des liens avec Privas (Syndicats). La commune est située sur un axe de circulation vers Saint-Agrève. L'axe économique existe aussi sur le versant de la Voulte et il n'est pas le seul à prendre en compte.

La question n'est pas de savoir où l'on fait ses courses. Elle se pose en terme de politique du territoire.

Monsieur Jean-Pierre Maisonnias indique que le rapprochement vers Privas correspond à une politique conjoncturelle, plutôt liée à des opportunités. Les affinités ne sont pas suffisantes. Le Pays de Vernoux est tourné vers la vallée du Rhône. C'est un intérêt économique et humain à long terme.

Mme le Maire précise que des entreprises s'installent en parallèle ; il y a une redynamisation. Il y a un port fluvial au Pouzin.

Monsieur Jean-Pierre Maisonnias : le poids de ces territoires sont moins importants, ce n'est pas comparable avec la « métropole » Valentinoise.

Après avoir débattu, Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder au vote du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le vote se fait à bulletin secret ; après dépouillement les résultats des votes se déclinent comme suit :

- 13 bulletins « pour »
- 4 bulletins « contre »
- 2 bulletins « blancs ».

A la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il nous est proposé à ce jour.

7. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public année 2015

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Monsieur le trésorier de Lamastre en vue d'une attribution de conseil et de budget pour l'année 2015.

Madame le Maire précise que le montant de cette indemnité s'élève à cent quatre-vingt-treize euros et quarante-quatre centimes (193,44 €), pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames R. COURTIAL, M.J. REYNAUD, Messieurs J.P. MAISONNIAC pour lequel il n'est « Pas normal que la Commune abonde au salaire d'un agent public » et F. de PIERREFEU) décide de verser à monsieur le Trésorier de Lamastre l'indemnité de conseil au titre de l'année 2015, d'un montant de 193,44 € brut.

8. Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Sabrina BERTRAND, Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, 5^{ème} échelon, affecté au secrétariat de Mairie a réussi l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe et peut donc être nommée sur ce grade si le conseil municipal crée le poste.

Revalorisation prévue au 1^{er} novembre 2016, cela nécessite la création de poste avant celle-ci. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet.

9. Contrat d'assistance et maîtrise d'œuvre avec le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche

Ce contrat d'assistance a pour objet l'exécution d'une assistance à maîtrise d'œuvre à caractère technique relative à l'opération de sécurisation des arrêts de car du collège et la création d'un itinéraire de déplacements piétons/vélos entre le collège et le lac aux ramiers.

Ces opérations sont estimés à 472.920,00 € H.T. (travaux et frais d'études) dont 51.080,00 € H.T. pour la sécurisation des arrêts de car et 420.920,00 € H.T. pour la création de l'itinéraire.

La Commune souhaite confié au S.D.E.A. dont elle est membre, une mission d'assistance portant sur l'établissement des études, la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux aux opérations précitées.

Madame le Maire demande l'autorisation de l'assemblée de lui autoriser à signer un contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche concernant l'opération de sécurisation des arrêts de car du collège et la création d'un itinéraire de déplacements piétons/vélos entre le collège et le lac aux ramiers.

Il s'agit d'un projet compris dans les actions TEPOS avec un financement à 80 % auquel s'ajoute une subvention du Département pour la partie sécurisation de 51.080 €. La part de la Commune est estimée à 70.000 €.

Gérard Nony indique que c'est un projet important.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche concernant l'opération de sécurisation des arrêts de car du collège et la création d'un itinéraire de déplacements piétons/vélos entre le collège et le lac aux ramiers.

Questions diverses

- Organisation des élections régionales des dimanches 06 et 13 décembre 2015 (Voir tableaux)
- Inaugurations travaux avenue de Privas, le 05 décembre 2015 à 11h00 place Grenette
- Commission finances le 05 décembre 2015, 9h00 en Mairie
- Vœux à la population Vernoux, salle du lac le 22 janvier 2016 18h00
- Vœux Com-Com e 09 janvier 2015, 11h00 à Silhac
- Noël de agents Com-Com + Communes le 09 janvier 2016 14h00, cinéma + galette salle du lac
- Mesdames Bernadette Traversier et Danielle SAGNES font le point sur la réunion avec le Préfet sur l'état d'urgence suite aux attentats du 13 novembre dernier :
Ce vendredi 20 novembre, le préfet de l'Ardèche, Alain TRIOLLE, a réuni les maires du département au Théâtre de Privas pour faire un point sur l'état d'urgence et son application locale.
Accompagné du procureur de la République, et entouré des membres du corps préfectoral, des parlementaires, du président du Conseil départemental de l'Ardèche ainsi que des chefs des services de l'État, le préfet est revenu de façon détaillée sur les mesures liées à l'état d'urgence.
Un échange s'est ensuite noué avec les maires et les parlementaires.
Etat d'urgence décrété pour trois mois avec modernisation des articles
- Suppression tribunal militaire / clauses sur les médias
- Assignation à résidence
- Décision administrative de perquisition

Etat de menace au niveau de la France : 1.900 personnes répertoriées dont 500 en Syrie/Irac, 600 jeunes sont candidats au départ. En Ard7che 20 personnes sous contrôle.
Les manifestations sportives, sorties scolaires/ culturelles sont autorisées.

Fin de séance 21h50.